



LA FEUILLE

lettre d'information municipale

Cassagnes-Bégonhès

Juin 2024

AGENDA DES MANIFESTATIONS

(Sous réserve de modifications)

JUIN	SAM. 29	SAM. 29	JUIL. VEN. 5	JEU. 18
	▲ Fête de la Saint-Jean (comité des fêtes)	▲ Découverte peinture, sculpture, modelage, fusing... 10h à 16h - salle des fêtes (club de peinture du Céor)	▲ Conférence sur la commémoration de la Grande Guerre - cf. p. 4	▲ Marché gourmand (comité des fêtes)
AOÛT.	JEU. 1 ^{ER}	JEU. 8	JEU. 22	VEN. 23 À DIM. 25
	▲ Don du sang 14h à 18h salle des fêtes	▲ Fête et détours de la lumière (AJAL et comité des fêtes)	▲ Marché gourmand (comité des fêtes)	▲ Fête d'été (LSA XV) et 15 ^e salon des arts créatifs (club de peinture du Céor)

RECENSEMENT

Vous venez d'avoir 16 ans ? Vous devez effectuer votre recensement citoyen auprès de votre mairie. Démarche citoyenne et obligatoire, ce recensement vous permettra :

- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

À la suite de ce recensement, une attestation vous sera délivrée par

les services de la mairie de Cassagnes-Bégonhès. Elle vous donnera la possibilité :

- d'accéder aux examens et concours d'État : CAP, BAC, permis de conduire...
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Documents à fournir :

- livret de famille ;
- carte d'identité ;
- justificatif de domicile.



AUX ASSOCIATIONS ET BÉNÉVOLES DU VILLAGE

Afin d'organiser au mieux les événements de la saison et le planning des agents communaux, vos besoins (matériels, arrêtés, impressions, etc.) sont à adresser aux deux mails suivants :

- mairie-cassagnes12@orange.fr
- servicetechniquecassagnes@gmail.com

Par ailleurs, le site de la commune répertorie une série d'informations à destination des associations :

<https://www.cassagnes-begonhes.fr/uploads/sites/101/2023/12/BON-A-SAVOIR.pdf>

Et enfin, important : les demandes de débit de boissons doivent être faites une semaine avant l'événement et obligatoirement par la présidente ou le président.

LES SACS-POUBELLES JAUNES SONT LÀ !



MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS

Les travaux de construction de la Maison d'assistants maternels ont débuté le 5 mars.

À ce jour, le planning est respecté pour un objectif de réception des travaux en novembre 2024.

Ce projet est réalisé grâce aux aides financières de l'État, la CAF de l'Aveyron, la MSA, la région Occitanie, le département de l'Aveyron, Pays Ségali Communauté et la commune de Cassagnes-Bégonhès.



*Ci-contre :
La MAM en construction.*

*Ci-dessous :
Le modèle des futurs panneaux de rues.*



ADRESSAGE

Le projet est bien avancé, l'implantation des panneaux a été réalisée par Dorian Cransac, notre agent technique et la société Signovia. La commande est passée et les panneaux sont à la fabrication. Les propriétaires des murs sur lesquels les plaques portant le nom des voies devront être posées seront contactés prochainement. Les

plaques de numéros seront fournies par la commune ainsi qu'un certificat d'adressage et un courrier explicatif pour effectuer les changements. Aurélie Bru et Aline Fuentes Ponsot se rendront disponibles sur rendez-vous pour vous renseigner. Pour cette opération, l'État participe financièrement à hauteur de 9 380,51 €.



Mon mémotri

Petit rappel des consignes de tri pour bien remplir ta poubelle jaune



MON POSTER MALIN
Détache les 4 pages centrales de ton guide et accroche-les !

EMBALLAGES PLASTIQUES



EMBALLAGES MÉTALLIQUES



EMBALLAGES EN CARTON ET PAPIERS



SYDON
Aveyron

7

ROULEZ JEUNESSE !



Dimanche 7 juillet est organisée une sortie karting dans le cadre des rencontres participatives ados.

Rendez-vous au foirail à 10h pour une journée intense, sportive et intergénérationnelle au circuit de Belmont-sur-Rance !!!

Au programme : challenge, découverte, esprit d'équipe et rigolade.

Prévoyez pique-nique, gourde et casquette.

Retour au foirail prévu à 17 h.

L'entrée au circuit, la location de l'équipement et le trajet en bus au départ de Cassagnes-Bégonhès sont inclus : participation demandée de 25 €.

Cette sortie est ouverte à toutes et tous, de 14 à 99 ans.

Vous retrouverez tous les détails sur le bulletin d'inscription à télécharger sur le site de la mairie.



Sports collectifs au menu lors d'une précédente rencontre ados.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rejeter l'eau la plus propre possible dans le Céor relève de notre responsabilité. Contrairement à l'assainissement individuel qui est de la compétence de la communauté de communes, l'assainissement collectif est, jusqu'au 1^{er} janvier 2026, de la compétence de la commune de Cassagnes-Bégonhès. Celle-ci doit donc assurer la surveillance et le contrôle de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées ainsi que l'entretien du système d'épuration. Elle doit aussi prendre en charge la gestion et l'élimination des boues de la station d'épuration et assurer l'entretien du réseau public d'évacuation des eaux usées.

Ce service public d'assainissement donne lieu à la perception de redevances d'assainissement. Celle-ci est assise sur la quantité d'eau potable facturée aux abonnés du service des eaux. Elle est composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle à la consommation enregistrée au compteur d'eau (part variable). Elle permet de financer ce service public, tant en ce qui concerne sa sur-



veillance et son entretien que pour les investissements futurs permettant de maintenir en bon état une station d'épuration qui accuse déjà 22 ans de fonctionnement.

Ainsi, les pompes de relevage ont été remplacées, un dégrilleur a été installé et les deux lagunes feront l'objet d'un curage en septembre prochain pour un coût d'environ 60000 €. Les recettes actuelles de la redevance s'avèrent insuffisantes pour assurer le financement de cet ensemble de charges actuelles et à venir.

C'est pourquoi, par délibération du 6 juillet 2023, le conseil municipal a fixé comme suit cette redevance pour les années 2024, 2025 et 2026 :

- 1^{er} janvier 2024 : part fixe à 70 € ; part variable à 0,80 €/m³ consommé.
- 1^{er} janvier 2025 : part fixe à 70 € ; part variable à 1,00 €/m³ consommé.

- 1^{er} janvier 2026 : part fixe à 80 € ; part variable à 1,00 €/m³ consommé.

Par ailleurs, le déversement des eaux usées dans l'ouvrage d'assainissement de la commune fait l'objet d'un règlement qui en définit les conditions et les modalités. Ce règlement vient d'être voté par le conseil municipal, lors de la séance du 23 mai 2024. Il va parvenir dans les jours qui viennent chez chaque usager raccordé à l'assainissement collectif. La compétence communale de l'assainissement collectif s'exercera jusqu'au 1^{er} janvier 2026, date à laquelle elle rentrera dans la compétence de la communauté de communes du Pays Ségali. Lorsque celle-ci récupérera cette compétence, elle trouvera un budget assainissement équilibré permettant de rejeter dans le Céor l'eau la plus propre possible. C'est bien là l'objectif final.



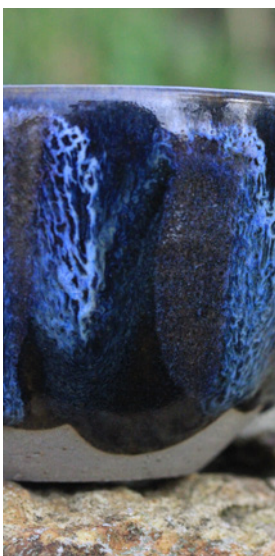
BIENVENUE !

Lieux de rencontres, espaces de convivialité, programmation culturelle, trois nouvelles structures se sont récemment implantées dans le village :

- l'association « Céor d'âge » à retrouver tous les mardis à 14 h 30 dans la salle au-dessus de la médiathèque ;
- le café « Le 12120 », avenue de Lodève, tenu par Coralie ;

- le camping-guinguette du Glandou où vous accueillent Magalie, Virginie, Christophe et Julien. Souhaitons-leur à toutes et tous la bienvenue !

À LA MÉDIATHÈQUE



CONFÉRENCE

« La commémoration de la Grande Guerre ; 1914-2024 », conférence menée par Peter Fischer, bénévole de l'association Au plaisir de lire qui co-anime la médiathèque.

Vendredi 5 juillet 20h 30 - salle du conseil

EXPOSITION

L'objet céramique, aux frontières de l'utile

Des pièces uniques, pas de série, rien à voir ici avec la poterie traditionnelle. Cette exposition est bien une invitation à déplacer son regard, voir l'objet autrement, sentir, ressentir, s'imprégner.

Quelques photos en noir et blanc signées Juliane Durand jalonnent le parcours et témoignent des différentes étapes de la fabri-

cation des pièces, du temps de gestation de l'objet.

Une exposition à la fois poétique et incarnée signée Carole Durand, céramiste amateur et passionnée, pour qui façonner la terre nourrit l'imaginaire.

Du 13 juillet au 4 septembre

Vernissage le 12/07 à 19h en présence de Carole. Auberge espagnole : venez avec un plat salé ou sucré à partager.



La médiathèque sera fermée les samedis après-midi du mois d'août.

SERVICES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE ET ÉLUS

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au vendredi

9 h / 12 h - 14 h / 17 h

05 65 46 70 09

et www.cassagnes-begonhes.fr

mairie-cassagnes12@orange.fr

Secrétaire de mairie :

Aline Fuentes Ponsot

Adjoint administratif :

Aurélie Bru

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Michel Costes (maire)

Adjoints :

Julien Frayssé (1^{er} adjoint)

François Gaultier

de Kermoal (2^e adjoint)

Aurélie Drulhe (3^e adjointe)

Hélène Blanc (4^e adjointe)

Conseillers :

Clarisse Lagarde

Jean-Marc Canivenq

Jimmy Soulié

Vincent Bousquet

Jérémy Cransac

Éléonore Gayard

Patrick Frayssignes

Christophe Bousquet

Claude Isnard

COMMUNAUTÉ DE

COMMUNES PAYS SÉGALI

05 65 69 27 43

DÉCHETTERIE DE SALMIECH

05 65 46 01 62

Horaires : mardi, mercredi et

vendredi de 14 h à 17 h ; samedi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

MÉDIATHÈQUE

05 65 74 71 01

bibliotheque.cassagnes@gmail.com

mediatheque-cassagnes-begonhes.c3rb.org

Horaires :

Mardi : 16 h / 19 h

Mercredi : 9 h 30 / 12 h 30 et 14 h 30 / 17 h 30

Vendredi : 9 h 30 / 12 h 30

Samedi : 10 h / 12 h et 14 h 30 / 16 h 30

3^e lundi du mois (foire) : 10 h / 12 h

Vous pouvez suivre la mairie sur Facebook

